

# PRESENTATION DU SEXAGON

LA SECURISATION FONCIERE DANS LA  
ZONE OFFICE DU NIGER

*17 et 18 juin 2016 à Ouagadougou*

# LES PRATIQUES FORMELLES ET INFORMELES

Les textes régissant l'Office du Niger définissent le mode de tenure foncière dans la zone.

En effet dans la pratique, nous rencontrons deux types :

1. **Formelles:**

- Permis d'exploitation
- Les baux (ordinaire et emphytéotique)
- Le titre foncier

# LES PRATIQUES FORMELLES ET INFORMELES

## 2. Informelles

- Vente et achat des parcelles
- Location (métayage)

# LIEN ENTRE CES PRATIQUES ET LA SECURISATION FONCIERE

- Eviction des producteurs
- Accaparement des terres
- Contour juridique (Mise en place de l'ATI)
- La gestion de l'eau (problème de répartition équitable de la ressource eau)
- Pression démographiques

# Lien entre Paysan Investisseur et la sécurisation foncière

« Paysan Investisseur » une solution à l'accès et à la sécurisation foncière en se focalisant sur le

- ✓ le mode de tenure foncière (Bail ordinaire pour sécuriser l'e producteur et l'exploitation)
- ✓ Participation au coût de l'aménagement à travers le crédit long terme
- ✓ Rendre l'exploitation familiale économique plus viable avec un minimum de superficie de 5ha.

# PROPOSITIONS D'OPERATIONNALISATION

- ✓ Rendre les comités paritaires plus performants à travers des formations des délégués paysans pour une représentation de qualité.
- ✓ Trouver une bonne formule qui autoriserait un nantissement des baux.
- ✓ Légaliser le marché foncier, la location et la vente des terres
- ✓ Eviter les titres fonciers et accroître la taille des EF pour les rendre économiquement plus viables

MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION